



RÉSULTAT DE LA GRÈVE DU 28 AVRIL 2016

Cadres A+	Cadres A	Cadres B	Cadres C
0,99 %	3,24 %	14,43 %	18,84 %

Résultats pour le 44 : 13,02 % - National : 8,9 %

Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

BAISSE INEXORABLE DES PROMOTIONS

Le taux de promotion, est fixé à 10 % de l'effectif des contrôleurs de 1ère classe remplissant les conditions statutaires pour cet avancement de grade (plage d'appel du tableau d'avancement + examen professionnel).

Les élus **FO** ont une nouvelle fois dénoncé la baisse drastique du taux Promus/Promouvables qui chute de 16 % en 2012 à 10 % en 2016.

En 2016, les 856 possibilités se répartissent comme suit :

- 214 au titre de l'examen professionnel
- 642 au titre du tableau d'avancement



RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES

- ✗ remplir l'ensemble des conditions statutaires de grade et/ou de services exigées par le statut particulier applicable au corps d'appartenance ;
- ✗ être contrôleur 1ère classe 7ème échelon et justifier de cinq années dans le corps ou emploi de catégorie B ;
- ✗ être en position d'activité à la date d'effet de la promotion ;
- ✗ avoir été évalué au moins une fois dans le grade de sélection ;
- ✗ avoir été noté au moins à la note pivot au titre des 3 dernières années dont une dans le grade de sélection au 31 décembre N-1 ;
- ✗ faire preuve d'une valeur professionnelle satisfaisante ;
- ✗ n'ne pas avoir une évolution négative au cours des trois années qui précèdent ;

Par ailleurs les agents ne doivent pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent.

LES CHIFFRES

- 8 114 agents (7 097 en 2015, 6 238 en 2014) figuraient sur la plage statutaire.
- 630 agents étaient inscrits au projet de tableau d'avancement 2016 diffusé avant la CAPN.

Le dernier agent inscrit au choix normal détenait une



ancienneté du 1er janvier 2016, dans le 12ème échelon de 1ère classe.

La CAPN a statué sur les dossiers écartés :

- 2 agents ayant fait eu une évolution de note négative,
- 1 agent non noté depuis 1 à 3 ans,
- 4 agents ayant fait ou faisant l'objet d'une instance disciplinaire ou situés dans un contexte disciplinaire.

À l'issue de la CAPN

La CAPN ayant statué sur 12 possibilités supplémentaires, la coupure se situe toujours au 12ème échelon mais avec une date de prise de rang du 9 janvier 2016, date d'accès au corps 1er septembre 2006, avec un total des marges positives sur les trois dernières années égale à 2 mois.

Les 12 agents supplémentaires promus à l'issue de la CAPN se situent immédiatement derrière le dernier agent inscrit au projet. Les 7 agents écartés du projet n'ont pas été inscrits.

L'analyse FO

1° Sur les dossiers écartés : les élus **FO** ont dénoncé l'application de l'arrêté du 13 juin 2013 réduisant le champ de compétence des CAPL en matière de tableau d'avancement. En effet, en ne réunissant plus les CAP locales pour les tableaux d'avancement, en totale contradiction avec les engagements pris lors des groupes de travail, la DGFIP réduit le rôle des représentants locaux du personnel à la portion congrue.

Les élus **FO** ont défendu tous les agents écartés de façon arbitraire par la DGFIP.

2° Sur l'ensemble des agents promus : cette année, les élus constatent que 284 agents sont promus au titre de la fin de carrière (bénéfice de l'âge). Ce dispositif concerne les agents âgés de 60 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau.

L'administration a aménagé ce dispositif en relevant l'âge des bénéficiaires de 58 ans en 2014 à 59 en 2015 puis 60 ans en 2016, afin que le dérogatoire ne soit pas la règle.

Pour **FO**, il convient de mener une réflexion approfondie sur cette promotion par tableau au titre de la fin de carrière. L'administration doit fournir aux élus les éléments chiffrés qui l'amènent à modifier le critère d'âge tous les ans. En outre fixer une règle pérenne permettrait de donner plus de visibilité aux agents.

Par ailleurs, seulement 92 d'agents ayant accédé à la catégorie B par concours ont été promus au titre de ce tableau.

FO exige un plan de qualification et des taux de promotion dignes de ce nom afin de permettre un déroulement de carrière linéaire pour tous.